

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOIN, , Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, , Mme Véronique LOURDIN, , M. Didier DIROL, M. Raoul LIMA, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Éliane GILLARD, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ

Absents ayant donné procuration :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Ivica JOVIC
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO,

Absents

M. Francis RIALLAND, M. Thierry ARFI, Mme Christelle TUBOEUF

Madame Isabelle MARTIN et M. Ivica JOVIC sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

DATE D'AFFICHAGE :

02/12/2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 07 avril 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique consultée le 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix Pour, 6 Abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ)

Article 1 : **Approuve** la Décision Modificative n°1 au BP 2022 qui se décline comme suit :

Conseil Municipal du 08/12/2022 – Délibération B4 n° 22_12_14
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Article 2 : **Précise** que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	DM n°1
012	Charges de personnel	70 000,00 €
64111	Personnel titulaire	20 000,00 €
64131	Personnel non titulaire	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 520,00 €
6512	Redevances, licences, logiciels	12 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	-4 350,00 €
6542	créances éteintes	13 610,00 €
6574	Subventions aux associations	3 260,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	21 352,00 €
6817	Pour dépréciation des actifs circulants	21 352,00 €
022	Dépenses imprévues	-50 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-70 872,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-70 872,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	-70 872,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-70 872,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-70 872,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	DM n°1
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 200,00 €
23	Travaux en cours	-73 072,00 €
2313	Constructions	-73 072,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-70 872,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 12/12/2022

Conseil Municipal de
7.1 Finances

Commune d'Épône
Délibération n°

ID : 078-217802172-20221209-DEL22_12_14-DE



ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
le 09/12/2022
et publié/affiché le 12/12/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPSE&O

Secrétaire de séance
Isabelle MARTIN

Conseil municipal du 08/12/2022

Secrétaire de séance
Ivica JOVIC

Conseil municipal du 08/12/2022